

DÉNOMBREMENT

BCPST I — 2022/2023



I — ENSEMBLE FINI ET CARDINAL

DÉFINITION I.1 — Ensemble fini, cardinal

On dit qu'un ensemble E est un **ensemble fini** si et seulement si E est vide ou s'il existe un entier non nul n et une bijection de E dans $\llbracket 1 ; n \rrbracket$.

Dans ce dernier cas l'entier n est unique : c'est le **cardinal** de E , noté $\text{card } E$ ou encore $\#E$ (parfois $|E|$).

Par convention $\# \emptyset = 0$.

Une telle bijection s'appelle une énumération de E . C'est une façon de compter les éléments de E . L'entier $\#E$ représente le nombre d'éléments de E .

THÉORÈME I.2 — Sous-ensemble d'un ensemble fini

Soit E un ensemble fini et A un sous-ensemble de E . Alors A est un ensemble fini.

THÉORÈME I.3 — Union disjointe (1)

Soit E et F deux ensembles finis disjoints. Alors $E \cup F$ est un ensemble fini et

$$\#(E \cup F) = \#E + \#F$$

THÉORÈME I.4 — Union disjointe (2)

Soit $r \in \mathbb{N}^*$ et A_1, A_2, \dots, A_r r ensembles finis deux à deux disjoints. Alors

$$\#(A_1 \cup A_2 \cup \dots \cup A_r) = \sum_{k=1}^r \#A_k$$

COROLLAIRE I.5 — Complémentaire d'un ensemble

Soit E un ensemble fini et A un sous-ensemble de E alors

$$\#\bar{A} = \#E - \#A$$

COROLLAIRE I.6

Soit E un ensemble fini et A un sous-ensemble de E .

- $\#A \leq \#E$;
- $\#A = \#E$ si et seulement si $A = E$.

PROPRIÉTÉ I.7

Soit A et B deux ensembles finis.

- 1) $\#(A \setminus B) = \#A - \#(A \cap B)$;
- 2) $\#(A \cup B) = \#A + \#B - \#(A \cap B)$;
- 3) $\#(A \cap B) = \#A + \#B - \#(A \cup B)$;

COROLLAIRE I.8

Soit E un ensemble à n éléments et A_1, A_2, \dots, A_r une partition de E . Alors

$$\#E = \sum_{k=1}^r \#A_k$$

COROLLAIRE I.9 — Principe de symétrie ou « des bergers »

Soit E un ensemble à n éléments et A_1, A_2, \dots, A_r une partition de E . Si $\#A_1 = \#A_2 = \dots = \#A_r = p$ alors $\#E = r \times p$.

II — DÉNOMBREMENT

THÉORÈME 2.1 — Cardinal du produit cartésien (1)

Soit A et B deux ensembles finis. Alors $A \times B$ est un ensemble fini et

$$\#(A \times B) = \#A \times \#B$$

THÉORÈME 2.2 — Cardinal du produit cartésien (2)

Soit E_1, E_2, \dots, E_p p ensembles finis de cardinaux respectifs n_1, n_2, \dots, n_p .

L'ensemble $E_1 \times E_2 \times \dots \times E_p$ est fini, de cardinal $n_1 \times n_2 \times \dots \times n_p$.

COROLLAIRE 2.3

En particulier $\#(E^p) = (\#E)^p$.

On parle de **p -listes** d'éléments de E ou encore de **p -uplets** d'éléments de E ou simplement de **listes de p éléments de E** .

Ces théorèmes formalisent les raisonnements « avec choix successifs » : E_1 est l'ensemble des choix possibles pour la première lettre, E_2 pour la seconde, etc.

Un **arrangement** de p éléments de E est une liste de p éléments de E ne contenant pas deux fois le même élément (« sans répétition »).

DÉFINITION 2.4 — Arrangements

Soit E un ensemble de cardinal n et p un entier naturel. On appelle **arrangement de p éléments de E** un p -uplet $(x_1, x_2, \dots, x_p) \in E^p$ tel que

$$\forall (i, j) \in \llbracket 1 ; p \rrbracket^2, \quad i \neq j, \quad x_i \neq x_j$$

THÉORÈME 2.5 — Nombre d'arrangements

Le nombre d'arrangements de p éléments d'un ensemble E de cardinal n ne dépend que de n et de p .

1) Si $p \leq n$, il y a

$$n \times (n-1) \times (n-2) \times \dots \times (n-p+1) = \frac{n!}{(n-p)!}$$

arrangements de cette sorte;

2) si $p > n$ il n'y a pas d'arrangements possibles de cette sorte.

DÉFINITION 2.6 — Permutations

On appelle **permutations** d'un ensemble E à n éléments les arrangements de n éléments de E . Il y en a $n!$.

DÉFINITION 2.7 — Combinaisons

Soit E un ensemble de cardinal n et p un entier naturel. On appelle **combinaison** de p éléments de E un sous-ensemble de E contenant p éléments.

THÉORÈME 2.8 — Nombre de combinaisons

Le nombre de combinaisons de p éléments d'un ensemble à n éléments est $\binom{n}{p}$.

COROLLAIRE 2.9 — Nombre de parties d'un ensemble à n éléments

Un ensemble E à n éléments possède $\sum_{k=0}^n \binom{n}{k} = 2^n$ sous-ensembles.

